

## La leçon de 450 Afghans<sup>1</sup>

**Le mouvement des demandeurs d'asile afghans a pris une ampleur rarement atteinte par un collectif migrant. La confrontation engagée avec les pouvoirs publics est progressivement devenue le symbole des contradictions de la politique migratoire belge.**

Parvenir à faire exister médiatiquement un dossier tel que celui des réfugiés afghans relève de l'exploit dans un contexte politique aussi hostile. Au niveau européen, la course au moins disant hospitalier fait rage, en raison du règlement Dublin II qui proscrie les demandes d'asile dans plusieurs Etats-membres. La crainte d'un « appel d'air » généralisé<sup>2</sup> a en effet conduit ceux-ci à réduire le droit d'asile à un simple outil pour restreindre les flux migratoires. En outre, une action militante visant à pointer les conséquences humanitaires d'une telle politique s'annonce particulièrement malaisée en Belgique, où la posture de « fermeté humaniste » campée par l'intransigeante mais populaire secrétaire d'Etat Maggie De Block semble convaincre.

Le déclenchement du mouvement en été 2013, en dépit de cet état des lieux peu encourageant, fut surtout déterminé par l'urgence : le rejet des demandes de protection pour les Afghans avoisine les 40% en 2013, tandis que les menaces de déportations se multiplient pour les individus isolés et que les familles refusant le retour volontaire sont expulsées des structures d'accueil. « *La situation politique était loin d'être idéale, mais rien n'annonçait une amélioration à court terme* », résume Samir Hamdard, porte-parole du Collectif des Afghans.

A l'occasion d'une première occupation d'un bâtiment bruxellois désaffecté, les 450 membres de départ donnent sa forme actuelle au mouvement. Son objectif ? Obtenir un moratoire sur toutes<sup>3</sup> les expulsions vers leur pays en guerre et une régularisation de leur statut. Sa méthode ? S'insérer dans les failles de la gestion politique de cette question pour en faire éclater les contradictions au grand jour, à travers des actions de terrain.

### Guérilla de la communication.

En dépit d'un important soutien associatif, les manifestants peinent dans un premier temps à convaincre en dehors des cercles militants acquis à leur cause. Le pouvoir politique déploie par ailleurs des moyens exceptionnels pour étouffer dans l'œuf le mouvement. Fait inédit, des arrestations effectuées lors d'une manifestation donnent lieu à des internements en centres fermés. Les protestataires doivent également compter avec la fermeté de Maggie De Block, dont la conception particulièrement bureaucratique de la justice s'oppose à une prise en considération de leurs demandes.

Ces premiers obstacles révèlent toutefois l'aptitude du mouvement à réadapter en permanence ses modes d'action à un champ de bataille médiatique largement hostile. D'un pacifisme exemplaire, les Afghans sont de redoutables combattants dans cette guerre asymétrique de la communication. Si leur ténacité permet de multiplier les actions, ils perçoivent rapidement les limites du dialogue avec le monde politique. Jamais négligée, la question de l'opinion devient alors centrale. Ils partiront donc à sa rencontre en marchant symboliquement vers Mons le 20 décembre, et vers Gand le 11 janvier.

Le bon accueil réservé par la population locale en ces deux occasions va marquer un tournant, puisqu'il illustre l'élan de sympathie dont peuvent jouir les réfugiés afghans. Une hypothèque de taille qui pesait sur le volet médiatique de leur stratégie est ainsi levée. De nombreux titres de presse jusqu'alors favorables à la gestion de

---

<sup>1</sup> Par Grégory Mauzé, animateur de l'Association Culturelle Joseph Jacquemotte – février 2014. Analyse à paraître dans le numéro 84 de la revue Politique.

<sup>2</sup> Ciré, "Les politiques migratoires et le concept de l'appel d'air", 21 mars 2009, cire.be

<sup>3</sup> Seules les familles sont pour l'instant préservées d'une expulsion vers l'Afghanistan.

ce dossier par Maggie De Block jugent désormais les demandes des Afghans légitimes<sup>4</sup>. Jusqu'ici infaillible, la solidarité ministérielle sur ce dossier prend du plomb dans l'aile, la question des droits des étrangers cessant pour un instant d'être taboue pour les socialistes et les centristes francophones du gouvernement.

Les résultats de cette rupture partielle du consensus politico-médiatique ne sont toutefois pas à la hauteur des attentes. Les militants peuvent certes se targuer de certains succès, comme la libération de personnes détenues en centres fermés, l'annulation de tentatives d'expulsions, ou, plus récemment, la hausse du nombre de statuts de protection accordés aux Afghans durant le mois de Janvier 2014. Les doléances principales continuent néanmoins d'être ignorées par le pouvoir, leur dimension politiquement explosive les condamnant au blocage dans un contexte pré-électoral.

### **Acteurs plutôt que victimes.**

A bien des égards, ce mouvement constitue un cas d'école, dont la compréhension peut contribuer à alimenter une culture de résistance qui fait défaut aux luttes de migrants<sup>5</sup>. La nature résolument politique des exigences du Collectif n'est pas la moindre de ses originalités : plutôt que de réclamer des régularisations individuelles, il opte d'emblée pour des revendications collectives précises, auxquelles il s'est jusqu'à présent tenu. Cette constance a pour l'heure permis de tenir en échec le gouvernement dans ses tentatives classiques de division, qui consistent à mettre fin aux mobilisations en octroyant des droits aux seuls protestataires.

Le choix du *modus operandi* n'est pas étranger à ce parti pris. « *L'option de la grève de la faim a été rejetée dès les premiers jours*, Explique Samir Hamdard. *Il ne s'agissait pas de faire pression pour que les occupants obtiennent un statut mais de régler une fois pour toute la question de la protection des réfugiés afghans*». Le parti-pris pour des actions vers le politique et la population découle de cette volonté de convaincre plutôt que d'imposer. « *Cette centralité de la rencontre avec la société représente une innovation dans les pratiques collectives des migrants en Belgique*» note Youri Lou Vertongen, chercheur à l'Université Libre de Bruxelles.

Les succès engrangés par le mouvement illustrent par ailleurs l'importance de l'auto-organisation des migrants, garantie de cohérence interne, mais aussi antidote contre une vision compatissante, voire empreinte de paternalisme. Acteurs plutôt que victimes, les membres du Collectif invalident par avance le discours démagogique qui tente d'établir une hiérarchie entre groupes précarisés nationaux et non-nationaux. Le succès des marches en Wallonie et en Flandre tient en partie à cette posture fondée sur la reconnaissance des droits plutôt que sur la charité.

### **Vers une communautarisation des luttes ?**

Outre leur persévérance et l'originalité de leur mode d'action, le profil particulier de réfugiés de guerre des Afghans fut déterminant dans la visibilité obtenue. Elargir cette expérience militante à l'ensemble des migrants sans-statuts semble dès lors difficile, a fortiori pour les catégories les moins « médiagéniques ». Les Afghans n'ont par ailleurs guère intérêts à étendre leurs revendications, aux fondements juridiques solides<sup>6</sup>, à des objectifs plus larges et politiquement (encore) moins envisageables.

Concentrer l'effort militant sur les points forts spécifiques à chaque groupe n'implique toutefois aucune contradiction avec un engagement parallèle pour des revendications plus universalistes, selon l'avocate du

---

<sup>4</sup> Le changement de ton est particulièrement perceptible dans les éditoriaux publiés par *La Libre Belgique* et *Le Soir* au lendemain de la marche vers Gand. Hovine, Annick, *"la loi, c'est la loi ? Mais oui !"*, *La Libre Belgique*, 13 Janvier 2014 et Delvaux, Béatrice, *"Le piège du dossier afghan"*, *Le Soir*, 13 janvier 2014.

<sup>5</sup> Vertongen, Youri Lou, « *Luttes des migrants et mémoire collective* », février 2014, acj.be

<sup>6</sup> Le droit à la protection subsidiaire garanti par l'Union européenne offre la possibilité pour un civil qui craint une situation de violence aveugle dans un pays en conflit armé d'obtenir un statut. La Convention de Genève de 1949 consacre quant à elle le droit d'asile.

Collectif Selma Benkhelifa. « *La distinction entre réfugiés économiques et politiques est réductrice, mais chaque catégorie de migrant doit s'appuyer sur les bases juridiques existantes qui permettent d'améliorer sa situation* », explique la juriste. Si nombre d'afghans se reconnaissent volontiers dans les luttes plus larges pour la régularisation des sans-papiers, leur participation à des actions en faveur de l'ensemble des migrants sans-statuts reste rare.

Comment, dès lors, dépasser cette segmentation? Par l'éducation politique, Selon Bachir Barrou, membre du Collectif « Sans-Papiers Belgique ». « *Il faut élargir la perception de la lutte au-delà du récit personnel ou communautaire, afin de renforcer la solidarité entre tous ceux qui partagent la même condition d'illégalité* ». Cet effort de conscientisation peut aussi favoriser l'horizontalité de la prise de décision au sein des collectifs migrants, en facilitant la compréhension des enjeux des mobilisations. Il constitue par ailleurs une arme de résistance de choix face aux stratégies de division des pouvoirs publics, dont l'efficacité augmente inexorablement à mesure que la lassitude s'installe<sup>7</sup>.

Quelle qu'en soit l'issue, ce combat rappelle le caractère intrinsèquement inégal de ce type de lutte, qui oppose des groupes précaires sans pouvoir d'influence, à un Etat peu disposé à octroyer des droits sans y être contraint. La réussite de ces mouvements dépend donc de leur capacité à se saisir de toutes les armes disponibles, qu'elles soient juridiques, médiatiques ou politiques. Souvent dévalorisées, les petites victoires sont alors autant d'indispensables rouages dans l'engrenage d'un rapport de force plus favorable.

---

<sup>7</sup> Suggérées par le Premier Ministre Elio Di Rupo et la secrétaire d'Etat, la réintroduction de nouvelles demandes d'asiles a ainsi gravement atteint la dynamique de mobilisation du groupe, dont les membres craignent désormais que de nouvelles actions d'ampleur n'influencent négativement l'examen de leur dossier.